



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement

Date : **Lundi 26 février 2024**

Heure : **18 h 30 heures**

Lieu : **École du Carrousel**

Présents :

Monsieur Mathieu Pothier (absent)	Madame Huguette Levesque
Madame Katy Parent	Madame Anik Belair (substitut de
Marie-Claude Daoust (substitut)	Mylène Rodier)
Madame Marie-Andrée Drolet	Monsieur Yann Bousquet
Madame Loriane Pastel (absente)	Madame Caroline Poirier
Madame Viviane Geoffrion (absente)	Madame Diane Collin
Monsieur Jean-David Lapointe(substitut)	Madame Mylène Rodier (absente)
	Madame Julie Jacques

PROCÈS-VERBAL

1. Organisation

- 1.1. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum
Étant donné l'absence du président, madame Marie-Andrée Drolet agira à titre de présidente. Ouverture de la réunion à 18 h 31.
- 1.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire
Madame Julie Jacques sera secrétaire.
- 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Monsieur Jean-David Lapointe propose l'adoption.
- 1.4. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 janvier 2024
Madame Diane Collin propose l'adoption du P.V. du 22 janvier 2024.
- 1.5. Affaires relatives au procès-verbal du 22 janvier 2024
La grille-matière a été approuvée par courriel.

CÉ-24-02
001

CÉ-24-02
002

CÉ-24-02
003

2. Correspondance

Madame Parent nous fait un rappel concernant la formation du CÉ.

3. Parole au public

Aucun public.

4. Points de décision

- 4.1. Encadrement des frais chargés aux parents
Présentation du document concernant l'encadrement des frais demandés aux parents pour l'année 24-25. Madame Parent nous explique les différents frais maximaux demandés aux parents (fournitures scolaires, cahiers d'exercices, photocopies, sorties, etc.). Aucune modification au document (pas de changement ou augmentation des frais pour 24-25)
Monsieur Lapointe propose l'adoption de ce point.
- 4.2. Critère de sélection de la direction
Madame Poirier propose que ce point soit reporté au prochain CÉ du 25 mars 2024, puisque la date limite pour la remise de ce document est prévue pour le 12 avril 2024.

CÉ-24-02
004



Les membres du CÉ souhaitent que le président fasse parvenir une copie des critères des années précédentes avant la prochaine rencontre.

4.3. Mesures protégées

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2023-2024 | Adoption

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2023-2024 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation. Les allocations non utilisées ou utilisées à des fins non prévues feront l'objet d'une récupération par le Ministère.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jean-David Lapointe il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

CÉ-24-02
005

4.4. Traiteur

Lors du CÉ précédent, les membres du CÉ voulaient avoir une idée des autres traiteurs utilisés à Varennes.

Madame Levesque a fait des démarches et a fait un tableau avec les prix et les avantages et inconvénients.

Madame Daoust propose de reconduire le traiteur « Les petits chefs »; les membres votent pour ce traiteur.

CÉ-24-02
005

5. Points d'information

5.1. Plan d'action

Madame Parent nous présentera le plan approuvé par les enseignants au prochain CÉ.

5.2. Rencontres de parents des élèves en difficulté



Une 2^e rencontre sera faite le 14 mars auprès des parents pour les enfants en difficulté. Même si le bulletin est reporté au 22 mars, les rencontres auront tout de même lieu.

5.3. Suivi des différents comités

Comité de la lecture : du 22 au 26 avril 2024.

Semaine pour la prévention de l'intimidation : du 25 au 29 mars.

5.4. Consultation des élèves

Reprise du questionnaire (passation février 2024) : certaines réponses sont surprenantes, comme le fait que l'élève ne trouve pas l'adulte sur la cour, sécurité dans la salle des repas, sécurité au retour à la maison. Un autre sondage sera fait en juin prochain.

5.5. La vie à l'école

Bonification de notre enseignante-ressource : madame Élise Proulx fera le vendredi (elle sera disponible pour de la suppléance et/ou de l'aide à la classe en tant qu'enseignante-ressource).

Vie à l'école : le carnaval fut un vif succès.

Semaine de la persévérance scolaire : visite de la direction dans les classes pour la remise des diplômes.

5.6. Parole au président

Aucun commentaire.

5.7. Parole au représentant du comité de parents

Discussion des parents par secteur pendant 15 minutes.

Laisser les enfants prendre des risques.

Plusieurs échanges sur ce sujet.

5.8. Parole aux enseignants

- Projet avec Madame Milena (anglais) : les élèves de 6^e vont lire des livres en anglais.
- Carnaval... WOW! Tellement apprécié; aide des parents, organisation, activités et horaire... tout était parfait!
- Une mention spéciale aux bénévoles de la bibliothèque : décoration, rangement...
- Courrier de la Saint-Valentin.
- Semaine de la lecture à venir; plusieurs auteurs viendront animer dans chaque groupe.
- Les jeunes leaders sont rencontrés aux 3 semaines. Les bons coups sont notés et nommés le vendredi.

5.9. Parole aux membres

Aucun commentaire.

5.10. Parole au représentant du service de garde

- Madame Levesque mentionne que février était chargé. En janvier, nous ferons une activité de novembre qui avait été reportée. Une 2^e activité a été préparée avec du matériel recyclé. La 3^e journée s'est déroulée à Zukari.
- Les relevés fiscaux ont été envoyés.
- Plusieurs achats ont été faits.
- Le manque de personnel est encore présent.
- La pédagogie du 2 avril est annulée à cause de la tempête de janvier.

5.11. Parole à la représentante du personnel de soutien

Aucun commentaire.

5.12. Parole à la direction

- Des travaux de peinture seront faits en juin (gymnase, classe de 6^e, une partie du salon du personnel).



- Éclipse du 8 avril 2024 : le CSSP nous informera des détails à ce sujet. Madame Parent a commandé des lunettes pour tous les élèves et le personnel. Toutes les communications seront faites à partir du Centre de services scolaire.

6. Parole au public

Aucun commentaire.

7. Divers

Rien à ajouter.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 26.

Signature de la direction

Date

Signature du président

Date